

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE QUARTIER FAUBOURG DE BETHUNE

Date	JEUDI 22 FEVRIER 2024
Horaires	18H30 – 20H30
Lieu	PAVILLON ROUX – SALLE DE REUNION

Etaient présents :

- Mme Nora CHERKI, adjointe au maire, en charge des quartiers « Faubourg de Béthune » et « Faubourg d’Esquerchin » ;
- M Julien NONNON, chargé de la démocratie locale à la mairie de Douai ;

Collège habitants :

- M Emmanuel BEAUMONT ; M Bernard DEHOET ; Mme Bernadette GWIZDEK ; M Guy MARQUANT ; M Patrice MILCZYNSKI ;

Collège Associations :

- Mme Saloua BEN JABRIA ;

Etaient excusés :

- Mme Sandrine BENAÏSSI ; Mme Sévérine BODAR ; M Paul DEFRANCE ; M Eric DELISLE ; M Pierre FIRMIN ; Mme Marie-Madeleine JACOB ; Mme Agnes MILA ; Mme Christine STAQUET ; M Adam STIVALA membres du conseil de quartier Faubourg de Béthune.
- Mme Antoinette PRIBETICH, chargée de mission politique de la ville à la mairie de Douai ;

Etaient absents :

- Mme Anissa BOUCHABOUN ; M Jean-Bernard DECOIN ; M Pierre FLAHAUT ; M Jean-Michel PINATEL ; Mme Emilie SAINT POL membres du conseil de quartier Faubourg de Béthune.

1 INFORMATIONS

• Retour de l'atelier politique de la ville du 17 octobre 2023

Malgré l'absence de la chargée de mission politique de la ville, le sujet a été maintenu à l'ordre du jour.

Après un propos introductif sur la politique de la ville, il a procédé à la présentation de la « *fiche quartier Faubourg de Béthune* » synthétisant diverses données (cartographie, dynamique de peuplement, niveau de vie, composition des foyers, scolarité...) de la nouvelle zone géographique prioritaire « politique de la ville » Faubourg de Béthune.

Pour clore ce point, il est précisé que la réécriture du nouveau contrat de ville doit être achevée au mois de mars 2024 et qu'une présentation de ce dernier sera proposée aux membres du conseil de quartier.

• Présentation de la nouvelle cartographie des bureaux de votes

Pour les prochaines élections, la ville a procédé à une réorganisation de certains bureaux de vote. Pour le quartier Faubourg d'Esquerchin le changement de bureau de vote concerne :

- Les électeurs du bureau 18 qui votaient initialement à l'école Jules et Léon Maurice voteront désormais à la cantine scolaire, place de la convivialité ;
- Les électeurs résidant avenue de Metz entre l'intersection avec l'avenue Denis Cordonnier et l'intersection avec la rue de Verdun/Sentier de Wagnonville qui votaient au bureau 9 voteront désormais au bureau 18 ;
- Les électeurs résidant rue de Lauwin – Planque entre l'intersection avec la rue Eugène Rogé et l'intersection avec l'avenue Maréchal Lattre de Tassigny qui votaient au bureau 28 voteront désormais au bureau 18 ;
- Les électeurs résidant rues F. Dupas, G. Tison, P. Delcourt et E. Couteaux qui votaient au bureau 28 voteront désormais au bureau 18.

• Carte « j'ai un animal seul chez moi »

Présentation de l'initiative « j'ai un animal seul chez moi », une petite carte qui permet en cas de problème de signaler la présence d'un animal domestique seul à son domicile et d'indiquer les personnes de confiance à contacter. Les membres du conseil de quartier sont invités à parler de cette initiative autour d'eux et à distribuer des cartes aux habitants intéressés. En cas de besoin des cartes supplémentaires peuvent être fournies.

• Programme « mes vacances à Douai »

Pour les vacances d'hiver, la ville propose de nombreuses activités du 24 février au 10 mars 2024. L'ensemble des animations proposé est à retrouver dans le programme « Mes vacances à Douai » disponible en version papier et consultable sur le site de la ville : <https://www.douai.fr/mes-vacances-douai>.

- **Présentation des nouvelles modalités de fonctionnement des conseils de quartier et modification de la charte**

La commission des 8 Conseil de quartier s'est réuni le samedi 13 janvier 2024 et a notamment travaillé sur une mise à jour de la charte des conseils de quartier afin d'intégrer les demandes de modifications exprimées par les différents conseils de quartier. Les ajustements proposés sont :

- ⇒ L'officialisation des groupes de travail, permettant notamment aux conseils de quartier d'intégrer à leurs travaux des habitants ;
- ⇒ La possibilité d'intégrer des membres dans les conseils de quartier en dehors de l'assemblée générale de renouvellement partiel, si des sièges sont libres ;
- ⇒ L'ajustement des règles de démission d'office ;
- ⇒ La modification du fonctionnement des conseils de quartier avec l'instauration des principes de saisines et d'auto-saisines ;
- ⇒ La clarification et simplification des règles du tirage au sort impliquant la suppression des collègues.

Désormais les ordres du jour se découperont en 4 temps (information, auto-saisines, saisines et autres sujets) et sont collaboratifs, les membres des conseils de quartier sont invités à les compléter en amont de la séance du conseil de quartier.

Concernant le fonctionnement, chaque sujet que le conseil de quartier souhaitera porter, fera l'objet d'une sollicitation individuelle écrite sous forme de courrier à l'attention de M le Maire (auto-saisine). Pour chaque auto-saisine, le conseil de quartier pourra mettre en place un groupe de travail et s'il le souhaite y intégrer des habitants afin de formaliser la demande le plus précisément possible et si possible émettre des propositions. Chaque courrier d'auto-saisine sera enregistré dans un logiciel permettant d'avoir une traçabilité et fera l'objet d'une réponse écrite. Sur le même principe, la collectivité pourra solliciter les conseils de quartier pour leur proposer de travailler sur un sujet précis (saisine).

Un soutien sera apporté par la démocratie locale pour la rédaction, le dépôt et le suivi des auto-saisines et saisines.

2 AUTO-SAISINES

Conformément aux nouvelles modalités de fonctionnement, le conseil de quartier de Faubourg de Béthune souhaite s'autosaisir sur les sujets suivants :

- **Aménagement de l'arrière de la place de la Convivialité**

- ⇒ Dans la continuité des travaux menés place de la convivialité, les membres du conseil de quartier attendent des retours concernant l'aménagement de la partie arrière de place.

- **Sécurisation de la rue Roost de Warendin**

- ⇒ Demande d'installation de barrières rue Roost de Warendin pour sécuriser l'accès à l'arrière de la place de la convivialité et empêcher les véhicules d'y pénétrer.

- **Plan Led 2024**

- ⇒ Les membres du conseil de quartier souhaitent avoir des informations sur les rues concernées par le passage en LED cette année.

- **Installation d'ombrières et de verdure sur la place de la Convivialité ;**

- ⇒ Afin de poursuivre l'aménagement de la place de la Convivialité et de favoriser sa fréquentation les jours de fort ensoleillement, il est suggéré l'installation d'ombrières et de verdure pour donner un aspect moins minéral à l'endroit.

- **Participation aux relevés de vitesse sur le quartier ;**

- ⇒ Face aux constats réguliers de vitesse excessive sur le quartier, les membres du conseil de quartier souhaitent avoir des informations sur les relevés faits dans le quartier et pouvoir échanger leur expertise d'usage avec les policiers municipaux sur ce point.

- **Mise en place du dispositif de participation citoyenne de la police nationale ;**

- ⇒ Suite à une série de cambriolages et de scènes de violence dans la rue, il est suggéré de pouvoir déployer le dispositif participation citoyenne qui permet de favoriser le rapprochement entre les forces de l'ordre, les élus et la population.

Afin d'officialiser chacune de ces auto-saisines, des courriers formalisant précisément les demandes seront transmis prochainement à la ville pour traitement et réponse.

3 SAISINES

Pas de sujets

4 AUTRES SUJETS

- **Demandes de visite des conseillers de quartier**

Les membres du conseil de quartier souhaitent pouvoir aller visiter l'école des mines, la réserve naturelle de Wagnonville et les serres municipales. Des demandes seront faites en ce sens auprès des organismes et personnes concernés par l'adjointe de quartier et le chargé de la démocratie locale.

- **Proposition de projets pour le budget participatif**

Il est rappelé que pour cette première édition du budget participatif à Douai en 2024, ce sont les conseils de quartier qui peuvent soumettre des projets aux votes des habitants. Dans l'attente de la finalisation du dispositif, les conseillers sont invités d'ores et déjà à réfléchir à des projets qu'ils pourraient proposer pour leur quartier, d'autres quartiers ou à l'échelle de la ville. Des temps de travail spécifique seront prochainement proposés au conseil de quartier pour travailler sur ce point.